



Nantes le : 31/01/2013

Monsieur le Maire de Nantes et monsieur le Président de Nantes Métropole

Les prochaines discussions nationales dans le cadre de l'agenda social qui vont avoir lieu le 7 février 2013 avec Madame la ministre de la réforme de l'état, de la décentralisation et de la fonction publique, s'inscrivent dans un cycle initié par le gouvernement Ayrault. Même si nous notons des améliorations dans la qualité du dialogue social national, nous considérons que sur les enjeux essentiels, aucun début de réponse n'a été apporté.

Sur l'emploi, nous considérons que seul l'emploi public est garant de justice et d'égalité entre les citoyens. Bien que des créations aient été faites dans certains secteurs de la Fonction Publique, d'autres sont dans des situations alarmantes. Pour ce qui concerne nos collectivités, nous considérons que le développement du service public ne se fera qu'avec de l'emploi public et que nous serons vigilants à ce que vous vous y employez.

Sur les salaires et le pouvoir d'achat : alors que les bas salaires se multiplient dans la Fonction Publique (plus d'un million d'agents au environ du smic) que les déroulements de carrières sont freinés par la mise en place des ratios, aucune mesure générale n'est envisagée. La valeur du point d'indice est toujours gelée.

Le jour de carence, même s'il n'est toujours pas appliqué à la ville de Nantes et à Nantes Métropole, il l'est déjà dans bon nombre de collectivités. Cette mesure injuste et inefficace, condamnée par tous les syndicats, le mouvement mutualiste et la majorité actuelle, lorsqu'elle a été mise en place n'a toujours pas été abrogée.

Aussi, nous vous rappelons nos revendications pour :

L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois dans les Fonctions Publiques et des créations partout où cela est nécessaire,
Développer et conforter la Fonction Publique par l'emploi public,
Une augmentation urgente de la valeur du point d'indice,
L'abrogation du jour de carence.

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir porter cette motion auprès de vos instances politiques afin de leur rappeler nos revendications.

Nous vous prions d'agréer messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Les secrétaires